

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

INTERDICTION PORTABLE ÉCOLES COLLÈGES - (N° 941)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC2

présenté par

Mme Meunier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Brenier, M. Brochand, Mme Duby-Muller, M. Gaultier, Mme Genevard, Mme Kuster, Mme Le Grip, M. Minot, M. Peltier et M. Reiss

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2018, un rapport sur les impacts en matière de santé des enfants et adolescents, de l'usage du téléphone portable dans les écoles et les collèges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2018, un rapport sur les impacts en matière de santé des enfants et adolescents, de l'usage pédagogique du téléphone portable.

Le groupe les Républicains considère que l'utilisation pour l'enseignement des téléphones mobiles (et des écrans d'une manière générale) doit faire l'objet d'études sérieuses avant d'être autorisée.

Alors que l'addiction des jeunes aux smartphones et aux réseaux sociaux fait l'objet d'alertes de plus en plus fréquentes et inquiétantes, généraliser l'utilisation des téléphones sans étude sérieuse, sur le long terme, peut avoir des conséquences graves (tant d'un point éducatif que d'un point de vue de santé publique), alors qu'il s'agit d'un public fragile.

Ainsi, il est nécessaire que le Parlement puisse disposer d'études reconnues avant de légiférer, et éventuellement de lever l'interdiction existant actuellement.